

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 24 MAI 2013

Délibération n° 32-2013

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 11 janvier 2013.

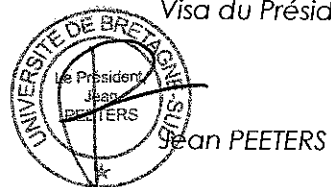
Membres en exercice : 27 membres

Votes : 20

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Document(s) en annexe au présent extrait : Procès-verbal de la séance du CA du 11 janvier 2013

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 03 juin 2013

Conseil d'Administration du 11 janvier 2013
Procès-verbal approuvé par le conseil d'administration
du 24 mai 2013

➤ **Membres du conseil d'administration :**

Membres présents :

Président :

Jean PEETERS

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :

Guy GOGNIAT, Bernard LANDAIS, Gilles LHUILIER, Karine REHEL, Gérard RIO

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B :

François BELLEGO, Morgan GUYVARC'H, Patrice KERMORVANT, Vincent PICANDET, Stéphane RUELLAN

Collège des IATOS :

Lucien MOREL, Françoise PERESSE

Collège des usagers :

Jérémy CLERO, Sylvain DIAMANT, Matthieu JAN

Collège des personnalités extérieures :

Jean-Pierre LE ROCH, représentant du Conseil Régional
Christine QUERO-RIO, Secrétaire générale du groupe GLON
Gwendal ROUILLARD, représentant du Lorient Agglomération

Membres de droit avec voix consultative :

Jean-Michel LE PIMPEC, Directeur général des services
Yvelyne LOUARN, Agent comptable

Membres représentés :

Collège des IATOS :

André TREBAOL donne procuration au Président

Collège des personnalités extérieures :

Hubert BRICHART, Directeur général du Crédit agricole du Morbihan, donne procuration à Christine QUERO-RIO,

Noël LE LOIR, représentant du Conseil Général, donne procuration à Christine QUERO-RIO,

Membres excusés :

Pierre LE BODO, Président de Vannes Agglo

Membres invités présents :

Christine EPINETTE, représentante du Recteur ; Virginie DUPONT, Vice-présidente du Conseil d'administration ; Mariannick GUENNEC, Vice-présidente du CEVU ; Christophe LE HEN, Chef du Cabinet de la Présidence, André BALLIGAND, Directeur du CFA, Frédéric BEDEL, Directeur de l'UFR SSI ; Patrick LE MESTRE, Doyen de l'UFR DSEG, Eric LIMOUSIN, Directeur de l'UFR LLSHS ; Pascal MORANCAIS, Directeur de l'IUT de Lorient ; Jean-Luc PHILIPPE, Directeur de l'ENSIBS ; Marie-Hélène HABASQUE, Chef du SEFI ; Sylvie LE NIR, Directrice des ressources humaines ; Nathalie LESCOAT, chef du SASJ, Chantal GUYOT, Direction générale des services – secrétaires de séance

ORDRE DU JOUR

- 1 – approbation du procès verbal du conseil d'administration du 19 octobre 2012
- 2 – Délibérations financières :
 - 2.1 – Budgets 2013 : Structure budgétaire ; budgets de l'UBS, du CFA et de la Fondation ; annexes et projet annuel de performance
 - 2.2 – Admission en non valeur
- 3 – Projets de formations
 - 3.1 – Classe préparatoire aux Grandes Ecoles Technologie et Sciences Industrielles (TSI)
 - 3.2 – Master d'ingénierie
 - 3.3 – Parcours Préparatoire aux Ecoles d'Ingénieurs (PPEI)
- 4 – Ressources humaines :
 - 4.1 – Campagne de recrutements 2013
 - 4.2 – Modalités de conversion de la prime d'excellence scientifique
 - 4.3 – Primes de responsabilités pédagogiques 2013 IUT de Lorient (CFA)
 - 4.4 – Primes de responsabilités pédagogiques 2013
- 5 – Questions diverses

Le président ouvre la séance. Il fait état des procurations reçues. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le président présente tout d'abord ses vœux à l'ensemble des administrateurs et à leurs familles. Il rappelle la date de la cérémonie des vœux à l'UBS, soit le 25 janvier 2013 à LORIENT. Seront remises, lors de cette cérémonie, les palmes académiques à certains collègues.

Il donne ensuite la parole à Pascal MORANCAIS, nouveau Directeur de l'IUT de LORIENT.

Pascal MORANCAIS a pris ses fonctions à l'IUT de LORIENT le 03 janvier 2013. Il précise qu'il n'a pas de poste à l'UBS et qu'il dépend toujours de l'Université de Caen-Basse Normandie jusqu'à régularisation de sa situation. Il est enseignant chercheur – section 31 avec des activités en 62e section et plus récemment dans une section « hygiène et sécurité – environnement ». Il a assuré une direction de département dans cette section durant six années sur le site de Vire.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président souhaite apporter quelques informations aux membres du conseil d'administration.

Tout d'abord, il annonce le lancement de la SATT (Société d'Accélération de Transfert de Technologies) qui rayonne sur la Bretagne et les Pays de Loire.

Cela a été l'occasion pour l'UBS de signer un accord avec la SATT et France Brevets pour la valorisation et, à terme, la commercialisation de deux brevets qui ont été développés au LABSTICC. Il souligne avec fierté que c'est la première fois que France Brevets signe un accord avec une université. Il salue donc les collègues du LABSTICC et en particulier Emmanuel BOUTILLON.

Par ailleurs, le 09 janvier, a été signée une convention de l'UMR (Unité Mixte de Recherche) avec le laboratoire IRISA (Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires) avec les 8 tutelles : Le CNRS, l'INRIA, l'INSA, l'Université de Rennes 1, l'UBS, SUPELEC, l'ENS Cachan et l'Institut Mines-TELECOM. Ce n'est pas la taille du laboratoire qui est importante pour les partenaires et les tutelles, mais sa représentation. Lorsqu'un projet sera déposé par une équipe (environ 32 équipes), l'ensemble des partenaires sera mentionné quelle que soit la taille.

Le Président ajoute que le 08 janvier 2013 a eu lieu une réunion entre le Rectorat, le proviseur du Lycée Dupuy de Lôme, celui du Lycée Colbert, et lui-même, sur la question des classes préparatoires aux grandes écoles. Le Recteur a annoncé que son prédécesseur avait donné un avis défavorable sur l'ouverture de classes préparatoires en 2013. Il a précisé également qu'il ne voulait pas revenir sur cet arbitrage négatif et qu'il fallait se donner le temps de la réflexion, notamment sur le paysage des CPGE en Bretagne, de leur optimisation, des concurrences possibles. Le dossier n'est cependant pas fermé. Un groupe de travail sur le sujet sera lancé ultérieurement.

Le Président indique également que le matin même avait lieu une réunion entre le Recteur et les présidents des universités sur les E.S.P.E. (Etablissements Supérieurs du Professorat et de l'Education) qui vont succéder aux IUFM, et qui doivent être accrédités pour la fin mai 2013. Le Recteur a proposé de préparer ce dossier sur deux niveaux :

- Un niveau technique, opératoire, d'une part, où sera représenté le Recteur, avec les vice-présidents CEVU des 4 établissements et le Directeur de l'IUFM, pour le contenu et la mise en œuvre des formations ;
- et d'autre part un niveau politique avec le Recteur, les 4 Présidents des Universités et le Président de l'UEB, pour s'accorder sur la gouvernance.

Le constat est que l'ESPE devrait être porté par l'UEB. Il reste bien sûr des questions importantes sur les personnels, les budgets. Il s'agira de budgets propres intégrés. Les ESPE ont la maîtrise d'ouvrage de la formation initiale et continue des personnels de l'enseignement secondaire et supérieur.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 octobre 2012

Gérard RIO indique qu'il était présent à cette séance du conseil d'administration mais qu'il a été porté absent sur le procès-verbal.

Il faut également ajouter Mariannick GUENNEC, vice-présidente du CEVU, qui est également intervenue lors de cette séance.

Le conseil d'administration approuve le procès verbal modifié du conseil d'administration du 19 octobre 2012 (**délibération n° 01-2013**).

2 – DELIBERATIONS FINANCIERES

2.1 – Budgets 2013 : Structure budgétaire

Virginie DUPONT excuse tout d'abord l'absence due à un souci de santé de Marie-Hélène HABASQUE, Chef des services financiers.

Le Président revient sur le calendrier. Le vote du budget a été reporté à cette session pour tenir compte de la dotation du Ministère, ceci afin de proposer un budget le plus fiable possible sur les recettes comme sur les dépenses.

Le budget tel qu'il est présenté est conforme au débat d'orientation budgétaire de septembre dernier, avec un certain nombre d'objectifs nationaux, des objectifs du contrat d'établissement, et aussi d'engagements et de convictions que l'équipe actuelle peut avoir sur l'international, la vie étudiante, les formations.

Ce budget est marqué par une augmentation de la dotation de l'Etat de 2,45%. Il intègre la masse salariale affectée aux 15 nouveaux postes, soit 418000€ en recettes, mais pas en dépenses puisqu'il n'y aura effectivement que 8 créations de postes. Des réajustements seront à prévoir, notamment une réduction du nombre d'heures complémentaires sur l'année 2013.

Il précise que la dotation est versée pour la création de 15 postes nouveaux qui doivent servir à la réussite dans le cycle licence. Certaines universités ont décidé de ne pas créer de postes, mais d'utiliser cette somme pour faire vivre leur établissement. Le Président indique qu'il n'a pas suivi cette voie, mais a préféré se limiter à la création de 8 postes afin de ne pas mettre l'université en danger.

Parallèlement, il avait la possibilité de demander des postes supplémentaires dans le cadre d'une partie de l'enveloppe pour des initiatives ambitieuses en matière de réussite dans le cycle licence. Quatre postes ont été demandés par ce biais.

Le budget présenté est donc équilibré mais sans marche de manœuvre. Il est marqué aussi par un prélèvement sur fonds de roulement de l'ordre de 300 000€ pour 2013, mais renouveler cette opération serait dangereux pour l'université. L'université peut se le permettre en 2013. La situation est saine, les réserves sont importantes et l'exercice 2012 a été légèrement excédentaire.

700 000€ étaient à trouver pour 2013, soit 300 000€ sur les fonds de réserves et 400 000€ sur les postes que l'université n'a pas publiés complètement. Cela correspond au GVT qui n'a pas du tout été financé par l'Etat, et à une baisse de la masse de fonctionnement des établissements de l'ordre de 2,4%.

Le Président donne alors la parole à la Vice-présidente du CA. Avant de présenter le budget, Virginie DUPONT indique que, pour respecter la réglementation, les membres du CA auront à voter sur :

- Le budget agrégé comprenant le budget de l'UBS et l'état prévisionnel des dépenses et recettes de de la fondation ;

- Le budget du CFA, qui sera présenté par André BALLIGAND ;
- Les annexes obligatoires au budget avec un vote spécifique sur le plafond d'emplois ;
- Le projet annuel de performance.

Virginie DUPONT rappelle tout d'abord le contexte dans lequel a été établi le budget :

- un contexte économique difficile qui s'impose aux opérateurs publics comme aux autres services de l'Etat ;
- un report du vote en janvier accordé par la Chancellerie ;
- un report volontaire dans l'attente de la notification du ministère pour une présentation d'un budget sincère et définitif.

Virginie DUPONT présente le budget de fonctionnement de l'UBS (détaillé en annexe 1), soit :

- les recettes de fonctionnement (73 085 290€) qui se décomposent en
 - o 57 896 501€ (dotation Etat),
 - o 3 912 757€ (autres subventions de fonctionnement),
 - o 5 797 026€ (autres ressources de fonctionnement),
 - o 4 800 660€ (recettes non encaissables),
- les charges de fonctionnement (73 385 290€) soit :
 - o 58 008 184€ de masse salariale,
 - o 15 377 106€ de fonctionnement

Le résultat prévisionnel d'exploitation est donc négatif (-300 000€), d'où une demande à la chancellerie d'autorisation de prélèvement sur fonds de réserves, proposée aujourd'hui aux membres du CA. Christine EPINETTE confirme l'autorisation de prélèvement à hauteur de 294 000€.

Virginie DUPONT présente alors le budget d'investissement, soit :

- les recettes d'investissement (4,7M€) qui se décomposent comme suit :
 - o 2,6M€ sur subventions Etat,
 - o 2,1M€ sur autres subventions,
- Les dépenses d'investissement (6,2M€) soit :
 - o 2,5M€ pour le plateau technique mutualisé dont 400 000€ d'autofinancement,
 - o 200 000€ pour l'informatisation du SCD,
 - o 2,4M€ au titre du CPER immobilier (ENSIBS à Lorient et bâtiment DSEG à Tohannic)
 - o Le reste correspondant à de l'équipement récurrent,

Là encore, un prélèvement sur fonds de réserves de 1,5M€ est proposé aux membres du CA.

Le prélèvement sur fond de réserve total pour la réalisation de l'équilibre budgétaire sera de 1,1M€ (capacité d'autofinancement déduite) soit environ 10% du fonds de réserves qui s'élèvera à environ 10M€ après les opérations prévues sur 2012. Ce chiffre est très confortable précise Christine EPINETTE. Il correspond à 53 jours de fonctionnement et le ministère donne un ratio de 30 jours.

Virginie DUPONT présente ensuite le budget de la fondation, soit :

- 150 000€ en dépenses,
- 150 000€ en recettes par l'intermédiaire de la chaire,
- 6 000€ en recettes de fonctionnement.

Le résultat d'exploitation est donc de 6 000€.

Le résultat prévisionnel de l'exercice est de -294 000€ (-300 000€ pour l'UBS et 6 000€ pour la Fondation).

Virginie DUPONT revient alors sur le calcul de la capacité d'autofinancement. Au résultat prévisionnel on ajoute la dotation aux amortissements et provisions, qui s'élève, sur les deux budgets UBS et Fondation, à un montant de 5 130 245€, la reprise sur amortissements et provisions (essentiellement les A.R.E.) d'un montant de -430 000€, la neutralisation des amortissements, soit -2 450 000€, et la quote-part des subventions d'investissements rapportées au compte de résultats, de -1 600 000€.

La capacité d'autofinancement du budget agrégé (UBS+fondation) est donc de 356 245€.

Sylvain DIAMANT demande la somme effectivement prélevée sur fonds de réserves : 300 000€ ou 1,1M€ ?

Virginie DUPONT précise que 294 000€ vont venir abonder le fonctionnement (masse salariale), et la somme de 1,1M€ concerne l'investissement.

Sylvain DIAMANT revient sur les chiffres de la Fondation. Le bénéfice final reste modique. Quel est l'investissement en moyens humains, en temps et en budget, pour une Fondation qui ne rapporte pas grand-chose ?

Le Président précise qu'il n'y a pas de personnels affectés à la Fondation. On distingue deux types d'activités de la Fondation. Elle récupère des fonds pour financer certaines actions vie étudiante – action effectivement nulle depuis longtemps – et, dans une deuxième partie, lui a été rattachée une chaire avec 150 000€ en entrées comme en sorties. C'est une action sur 3 ans. Est-ce que la vocation d'une fondation est d'abriter plusieurs chaires ? Peut-elle avoir une autre activité avec des donateurs pour financer telle ou telle action étudiante... Il faut se laisser le temps de travailler sur le positionnement de la Fondation.

Karine REHEL demande quelles ont été les activités de la chaire sur l'année écoulée.

Jean PEETERS ne peut apporter la réponse dans l'immédiat, mais les activités de la chaire pourront faire l'objet d'une présentation au début d'un prochain conseil d'administration.

Gwendal ROUILLARD confirme l'engagement de Lorient Agglomération à hauteur de 200 000€ au budget de fonctionnement de l'UBS. Un travail est lancé sur le contenu et une signature interviendra courant mars entre les deux structures.

Il salue l'engagement de l'UBS sur le plateau technique des éco-matériaux et matériaux composites qui est un élément central pour l'agglomération en 2013 et pour le pays de Lorient dans les cinq à dix années à venir.

Il informe que Norbert METAIRIE, Président de Lorient Agglomération, souhaite élaborer une stratégie « économie – innovation sur le territoire en 2013. Il indique que chacun est conscient que 2013 va être concerné par la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche, que la Région va acter ces deux stratégies. L'UBS sera sollicitée très prochainement par les services de Lorient Agglomération pour partager cette stratégie « économie-innovation ».

Il fait part de la disponibilité de Lorient Agglomération pour développer des partenariats avec les entreprises, et de la volonté de la collectivité d'essayer de toujours traduire ses discours en actes, financiers compris.

Il rappelle également un autre débat qui aura lieu en 2013, sur la grande Université de Bretagne, qui n'est plus l'Université Européenne de Bretagne. Il a rappelé lors d'une réunion du B16 l'existence de l'UBS, et que, ensemble ou séparément, la collectivité comme l'université étaient disposées à participer aux réflexions, aux travaux et aux arbitrages sur la grande Université de Bretagne, Il réaffirme que Lorient Agglomération sera toujours aux côtés de l'UBS.

Guy GOGNIAT revient sur les 15 postes affectés à l'UBS et la création de seulement 8 postes. Pourquoi 8 postes et comment vont-ils impacter le budget ?

Le Président fait remarquer que les postes affectés sont fléchés pour la réussite dans le cycle licence. Ce n'est donc pas une problématique « recherche ». Or, pour faire réussir les étudiants, il faut des enseignants. Deux types de postes ont été retenus :

- 2 postes d'IGE autour de l'innovation pédagogique,
- 6 postes pour lesquels se posait la question des statuts : L'UBS a opté pour des postes de PRAG, pour pouvoir assurer l'ensemble des maquettes et la consommation d'heures est déjà très importante.

La sous dotation des postes et le taux d'encadrement sont les principaux critères retenus pour l'octroi des postes ; Il n'y a pas de distinction entre les composantes au niveau du volume des heures complémentaires effectuées ; aussi, le Président a proposé de donner un poste de PRAG par composante.

Pourquoi pas au-delà de 8 postes ? Parce qu'il y a un équilibre financier à tenir.

Virginie DUPONT indique que plusieurs hypothèses ont été proposées au Président, mais que la conclusion était que l'on ne pouvait excéder la création de 8 postes. L'UBS opère déjà un prélèvement sur fonds de réserves, qu'elle justifie, mais davantage de postes n'aurait pas été recevable. Pourquoi des PRAG et non des enseignants-chercheurs ? Cette solution aurait été plus difficilement admissible par la communauté avec la politique de l'UBS de geler des postes d'enseignants-chercheurs sur deux ans.

Gilles LHUILIER s'étonne de la non prise en compte du déséquilibre au niveau de l'encadrement. Il lui semblait que cela avait été semble-t-il acté lors de la dernière décision budgétaire. Certains éléments sont quand même préoccupants comme la création de nouvelles formations qui implique des moyens nouveaux pour des composantes qui sont un peu toujours les mêmes. Qu'en est-il du rééquilibrage des efforts budgétaires entre les différentes composantes ?

Virginie DUPONT répond qu'effectivement cela été un choix politique du Président. Il est clair qu'il y a un sous encadrement à l'UFR DSEG. Mais cette composante n'a pas été concernée par le gel des postes d'enseignants chercheurs sur deux ans. Deux postes libérés cette année seront pourvus par des enseignants.

Le président propose de passer au vote sur le budget agrégé UBS+Fondation qui s'élève à 73 535 290€.

Le conseil d'administration approuve le budget 2013 de l'UBS et de la Fondation universitaire.
(Délibération n°02-2013).

Un vote est ensuite demandé sur le plafond des emplois, soit 911 emplois dont 771 sur plafond « Etat » et 140 sur ressources propres.

Sylvie LE NIR précise que la dotation du ministère intègre les 15 emplois théoriques qui se répartissent de façon également théorique, ainsi :

- 6,75 enseignants chercheurs
- 3,30 enseignants du second degré et PRAG
- 4,95 BIATSS

4 contrats doctoraux fléchés sont également intégrés dans le total des 771 emplois.

En ce qui concerne les ressources propres, on constate donc une diminution de 10 emplois (cf dernière DBM) par rapport au plafond estimé lors du passage de l'UBS aux responsabilités et compétences élargies. Or, l'UBS est très loin de cette consommation (126 emplois). Donc, avec un plafond sur ressources propres de 140 emplois, l'UBS se rapproche de la réalité.

Le conseil d'administration approuve le plafond global des emplois UBS 2013 (en annexe).
(Délibération n°03-2013).

Avant de procéder au vote sur les annexes correspondant au programme pluriannuel « recherche et hors recherche », Virginie DUPONT fait une remarque sur les tableaux. Il était précisé « exercice hors recherche » sur les deux tableaux, or, sur celui où est indiqué CPER BIOFILMS ROSCOFF et CPER IDEA, il s'agit bien de CPER relatifs à de la recherche.

Le conseil d'administration approuve l'ensemble des annexes au budget UBS 2013.
(Délibération n°04-2013).

Virginie DUPONT donne la parole à André BALLIGAND pour présenter le budget du CFA. Il précise qu'il s'agit en fait du CFA des 4 universités, et celles-ci ont donné la gestion du CFA à l'UBS.

André BALLIGAND indique que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 739 361€. Pour des raisons comptables, les masses salariales sont payées sur factures, et donc sont considérées comme dépenses de fonctionnement. Les 90% de la masse versée sont des masses salariales qui correspondent à des heures complémentaires. Pourquoi tant d'heures complémentaires ? Le CFA est un CFA sans murs et sans personnels. Toutes les formations sont financées par la taxe d'apprentissage. Si l'on regarde les recettes de fonctionnement, d'un montant de 2 145 244€, il faut savoir que plus de 2 millions sont issus de la taxe d'apprentissage. Le CFA reçoit les factures, paye les factures, et les universités payent en masse salariale.

Par ailleurs, les affaires communes représentent 90 000€ sur les 2 145 244€. Le CFA a réduit au minimum les dépenses administratives ; seulement 2 personnels pour 374 étudiants. Il voudrait féliciter tous les responsables des UFA qui vont chercher la taxe d'apprentissage, car c'est un gros travail.

Pour les 4 universités – Rennes 1 – Rennes 2 – l'UBO et l'UBS –, on compte 23 formations, à peu près dans tous les domaines. Cela va du génie civil au master de ressources humaines. Des études montrent que les étudiants apprentis ont de fortes chances d'intégrer le monde professionnel très rapidement. Faut-il développer encore l'apprentissage ? Oui, parce qu'il reste encore quelques possibilités, non parce que la masse de la taxe d'apprentissage n'est pas extensible. Et c'est la Région qui est en charge de l'ouverture des formations. Le CFA est le CFA en Bretagne qui a eu le plus d'ouvertures de formations depuis sa création. Il espère encore avoir l'année prochaine 3 ouvertures (pour les 4 universités).

Virginie DUPONT propose de passer au vote sur le budget du CFA.

Le conseil d'administration approuve le budget du Centre de Formation des Apprentis.

(Délibération n° 05-2013).

Virginie DUPONT présente alors la dernière annexe au budget qui doit faire l'objet d'un vote au CA, soit le Projet Annuel de Performance.

Elle rappelle que le budget est construit en fonction des objectifs établis en cohérence avec les objectifs des programmes qui les financent et en lien avec les objectifs prévus dans le contrat pluriannuel.

Le PAP précise les objectifs. Il leur associe tant que de besoin les valeurs cibles des indicateurs d'efficacité, d'efficacités et de performance du service public.

A minima, on doit y retrouver les indicateurs du contrat, complétés d'indicateurs choisis par l'établissement.

Virginie DUPONT précise cependant que, pour le PAP de cette année, elle n'a pas mis tous les indicateurs du contrat parce que certains n'étaient pas en lien avec le projet de budget, comme :

- l'indicateur commun n°4 qui concernait l'évaluation des enseignements – pas d'action particulière sur ce point ;
- l'indicateur commun n° 8, qui correspond à la qualification du dispositif de l'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement ;

- l'indicateur n° 9 du taux d'occupation des locaux ;
- l'indicateur spécifique des ressources de fonctionnement, en rapport avec la volonté ou l'objectif de l'établissement d'augmenter les ressources propres.

Tous les autres indicateurs ont été utilisés, soit 10 indicateurs communs et 6 indicateurs spécifiques, auxquels ont été ajoutés d'autres éléments jugés intéressants. Ce PAP sera certainement retravaillé avec la commission des finances, pour le faire progresser.

S'ensuit une présentation des indicateurs (annexe – PPT présentation du budget).

Sur la partie pilotage, V. DUPONT indique que l'établissement travaille sur la mise en place d'un contrôle interne comptable et financier, sur un suivi mensuel de la masse salariale.

Jean-Michel LE PIMPEC intervient sur la partie contrôle et maîtrise de la qualité comptable et financière. Ce qui est actuellement en cours concerne principalement les questions immobilières (SDIA) et informatiques (SDSI). L'objectif est d'avoir d'une part des prévisions budgétaires et d'autre part des réalisations qui seront de plus en plus fiables, et pourront éviter des erreurs comptables comme, par exemple, l'oubli du dépôt d'une demande de subvention auprès d'une collectivité qui aurait eu comme conséquence la perte de 200 000€ pour l'établissement. Cela n'est pas acceptable, a été analysé, et amène à revenir sur les processus mis en place. De même un travail a été fait avec la direction des ressources humaines pour faire en sorte que, lors de l'intégration d'une nouvelle personne à l'UBS, tout le processus de prise en compte soit le plus fiable possible.

En 2013, il faudra étudier de plus près les recettes pour répondre à l'obligation qui sera faite à l'établissement en 2016 d'avoir des prévisions de recettes encaissables au cours de l'exercice. Cela sera expliqué lors du prochain conseil d'administration. Il faudra donc être le plus précis possible sur les dépenses et les recettes. Une grande partie de ce travail est actuellement déléguée à l'agence comptable, ce qui ne sera plus le cas en 2016.

L'ensemble de tous ces processus d'amélioration requiert un travail de longue haleine, difficile à expliquer au quotidien, mais permettra d'avoir une traçabilité la plus claire possible, mais surtout une exécution et une prévision les plus fiables possible.

En ce qui concerne le SDSI (Schéma Directeur des Systèmes d'Information) les réunions commenceront en semaine 08 et 09. L'idée est d'avoir un SDSI qui permette de dérouler sur les 4 ou 5 ans à venir puis ensuite de manière glissante à la fois la structuration du réseau mais également la structuration en terme de logiciels qui éviteront les doublons, les doubles saisies.

Le SDIA (Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement) a pour objectif de regarder la situation de l'immobilier dans une perspective de 10 à 15 années, horizon pas si lointain que cela si l'on se place au niveau foncier et des implications que cela peut avoir sur les schémas directeurs des collectivités territoriales.

Si l'on regarde la situation de l'université, sur Vannes, la marge de manœuvre pour des futures constructions est restreinte, tout comme à Lorient, puisque le site de l'UBS est urbain donc contraint. Il n'est pas inutile de prévoir des réserves foncières pour le futur, mais il n'est pas inutile non plus de penser à une requalification en terme d'urbanisation, pour avoir une meilleure image de l'établissement. Le SDIA est un document essentiel pour les années à venir.

Virginie DUPONT reprend la parole sur le volet de l'offre documentaire. Un seul indicateur a pu être donné sur la variation des horaires d'ouverture du SCD avec une cible 2016 prévoyant une progression de 10.25% de ces horaires. Il serait intéressant d'avoir une idée sur les places disponibles en bibliothèque, sujet qui fera l'objet d'une prochaine étude.

François BELLEGO fait remarquer que depuis la rentrée l'amplitude de l'ouverture des bibliothèques a diminué.

Le Président répond qu'en effet les personnels du SCD ne sont pas contents du fait du non octroi d'un montant de 18000€ sur leurs primes. La démarche de modifier les horaires d'ouverture est

étonnante et peut même être considérée comme une faute du service. Des échanges doivent avoir lieu prochainement entre la DRH, LE VP-RH et le DGS et les personnels de bibliothèque à ce sujet.

Matthieu JAN précise que, pour en avoir discuté avec les personnels de bibliothèque, ces derniers auraient sans doute fait grève si la période considérée n'avait pas été une période de partiels pour les étudiants.

Morgan GUYVARCH pose une question sur les mentions à faibles effectifs, soit moins de 50 inscrits en L3. Que fait-on lorsqu'on a une licence concernant moins de 50 étudiants en L3 et qui ne peut pas être regroupée avec un autre parcours ? L'objectif est essentiellement comptable et ne tient pas compte des spécificités liées à certains domaines disciplinaires, et cela peut aussi masquer certaines inégalités entre licences à très faibles effectifs, qui sont artificiellement regroupées au sein d'une mention pléthorique mais qui ne comptent cependant pas beaucoup d'étudiants.

Éric LIMOUSIN précise que sur les licences enseignées à la faculté des Lettres, il n'y en a que deux ou trois qui dépassent les 50 inscrits en L3. Mais au niveau des parcours, on retrouve des effectifs normaux. Il n'y a pas de multiplicité des parcours ou des UE ouvertes dans la licence ce qui fait que les 40 étudiants inscrits en L3 sont toujours ensemble.

Autre remarque sur le P.A.P. : l'intégration des bacs pro et des bacs technologiques ne concerne pas seulement les IUT. Ces étudiants sont déjà accueillis à l'UFR LLSHS, sans dotation de moyens supplémentaires, avec un taux de réussite satisfaisant.

Concernant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il se dit épouvanté par la recherche absolue de l'excellence permanente. L'UFR a l'objectif de travailler dans la normalité, correctement, l'excellence n'étant pas possible tout le temps. L'objectif est de former des étudiants, que la recherche menée dans les laboratoires de l'UFR soit suffisante, responsable, par nécessité excellente, bien que ce soit parfois le cas. Il craint que l'UFR ne soit plus dotée de moyens pour pouvoir fonctionner parce qu'elle effectue un travail normal et pas toujours d'excellence.

Gilles LHUILLIER fait remarquer que le plan annuel de performance est un outil de pilotage et de gouvernance, avec des objectifs de politique de notre communauté universitaire. En termes de gestion de personnels, de gestion de la communauté, plus on est serein et plus on est performant. La performance est un outil de gouvernance, c'est seulement ainsi qu'il faut l'entendre.

Il tient à dire que le P.A.P. est clair et intéressant, et que pour une fois les acronymes sont traduits. Il voudrait que soit expliqué aux administrateurs les 10 « IC » et les 6 « IS », pour plus de clarté. Il a beaucoup apprécié la mention sur l'évolution de la recherche, sa structuration, la politique de réseaux ; il pense que d'autres points pourraient enrichir ce P.A.P., comme la chaire et la signature des accords du GIS « Groupement d'Intérêt Scientifique ».

Morgan GUYVARCH pense aussi que les cibles ont une signification politique et mériteraient un débat plus détaillé. Elle craint que la logique comptable masque la réalité.

Le Président indique la cible « 0 » mentionnée dans le tableau des mentions à faible effectif en L et M sera enlevé, et que le paragraphe sur les bacs pro et les bacs technologiques sera rectifié. Il précise que ce qui apparaît dans le P.A.P. est ce qui engage budgétairement l'établissement et qu'à ce titre en effet la chaire et les accords du GIS devraient y être mentionnés.

Gérard RIO s'étonne sur les chiffres des revenus consolidés de la recherche (732K€) qui semblent bien en deçà de ce qu'il a pu trouver dans un autre document. Virginie DUPONT répond qu'elle a repris les chiffres contenus dans le contrat de juillet 2012. Ni le service Recherche ni la cellule de pilotage ne sont à l'origine du calcul.

Le Président précise que l'année 2012 était meilleure que l'année 2011 sur les revenus de la Recherche. Ce que le Ministère demande, c'est une augmentation des ressources propres des établissements.

La deuxième remarque de Gérard RIO porte sur les indicateurs du pilotage du système d'information. Quelle est la part dans ces indicateurs du sentiment des usagers dans le système

informatique ? Il s'agirait d'auto évaluation. Ne serait-il pas plus intéressant d'avoir une évaluation par les utilisateurs ?

Jean-Michel LE PIMPEC répond que cela a été présenté lors des discussions sur le projet d'établissement. L'évaluation a été faite par le chargé de mission sur les questions informatiques de l'équipe précédente.

Jean PEETERS entend bien la question du taux de satisfaction des usagers. Il relève les deux défis du service concerné : l'un, interne au niveau du fonctionnement, et l'autre, externe, sur la satisfaction des usagers. Des rencontres ont été orchestrées, avec les directeurs de composantes, de laboratoires, une présentation a été faite à l'équipe de direction. Très clairement, le service a 6 mois pour savoir où on en est de la satisfaction des usagers. Bien sûr, l'avis des usagers est important.

Sur le volet « étudiants », Morgan GUYVARCH demande des informations sur le centre d'accompagnement à la réussite.

L'idée de ce centre, précise le Président, est d'avoir un service universitaire de pédagogie, de soutien aux enseignants pour la mise en place de cours en ligne, pour le développement de nouvelles façons d'enseigner. Il souligne que cette structure existe dans d'autres universités sous le nom de maisons de la réussite.

Vincent PICANDET souhaite des éclaircissements sur le tableau des endo-recrutements des enseignants-chercheurs. Ce tableau donne une cible 2016. Qu'est-ce que cela implique ?

Jean PEETERS indique que les établissements ont la consigne de ne pas avoir un endo-recrutement fort. Le pourcentage le plus fort porte sur les professeurs, mais reste inférieur à 50%. Une autorégulation à l'UBS fait que les chiffres sont tout à fait corrects.

Virginie DUPONT souligne que les cibles sont demandées par le ministère.

Matthieu JAN revient sur les diplômes rassemblés entre eux. Si l'on veut ne plus avoir de filières à petits effectifs, cela ne risque-t-il pas de dénaturer le diplôme ? Il cite son exemple : Il prépare une licence « maths – informatique – statistiques. Or il ne fait ni maths ni statistiques, mais « Spécialité informatique ». Au niveau des connaissances, cela se conçoit puisqu'il a la même formation que s'il avait fait une licence-informatique. Mais se pose le problème de la lisibilité pour les entreprises.

Virginie DUPONT reconnaît qu'en effet, en licence, le parcours n'apparaît pas sur le diplôme. C'est la mention qui est habilitée. En master, la mention apparaît mais aussi la spécialité, et c'est la spécialité qui fait le diplôme.

Eric LIMOUSIN fait remarquer que les noms de mentions sont importants, à la fois pour les lycéens lorsque l'offre de formation leur est présentée, et aussi pour les diplômés qui ont à faire valoir leurs diplômes sur le marché du travail.

Sur cette question des filières à petits effectifs, le Président ajoute qu'à partir du moment où les Universités gèrent elles-mêmes leurs diplômes, elles savent s'il y a assez d'étudiants ou non pour maintenir la filière. On pourrait très bien imaginer qu'il y ait une licence informatique, une licence mathématique, avec des cours mutualisés. Ce n'est cependant pas ce que préconise le Ministère.

Virginie DUPONT indique que le comité de suivi des licences travaille pour ne présenter que des intitulés simples. Elle donne l'exemple des sciences pour lesquelles il n'y aurait plus que 7 noms de mentions de licences.

Frédéric BEDEL revient sur l'intervention de Matthieu JAN et souligne que la double compétence est également bonne pour se faire embaucher. Ce n'est pas un problème de lisibilité mais plutôt une difficulté à faire comprendre ce qu'est une mention de licence.

Quant aux effectifs, l'indicateur secondaire du Ministère était le nombre d'heures mis en œuvre pour un effectif donné. L'important dans une mention est de savoir le format horaire qui lui est attaché.

Virginie DUPONT propose alors de passer au vote sur le Projet Annuel de Performance après les modifications demandées, soit l'enlèvement de la cible « 0 » pour les mentions à faible effectif en licences et masters, et la réécriture du paragraphe sur les bacs professionnels et les bacs technologiques (page 6 – enlever « immanquablement sans moyens supplémentaires »).

Guy GOGNIAT demande aussi à ce que le tableau soit modifié sur les revenus consolidés.

Virginie DUPONT fait remarquer que ce tableau est issu du contrat 2012 et que pour l'instant personne n'a pu donner d'autres chiffres. Sur les modifications à apporter au document, elle donnera des explications sur les acronymes et, sur les actions, elle ajoutera une phrase sur la chaire en recherche.

Patrice KERMORVANT ne voit pas pourquoi il faut modifier le paragraphe sur les bacs pro et techno. L'expérience montre que si l'on augmente le nombre des bacs pro et techno, à moyens constants, immanquablement le taux de réussite baisse. Par ailleurs, même si la cible « 0 » est probablement excessive, cela donne une direction. Veut-on ou non remettre à plat la carte des formations ? Il y a une cible à atteindre et diminuer les filières à petits effectifs peut être une solution.

Morgan GUYVARCH dit intervenir dans une licence à faibles effectifs « Lettres modernes » ne comptabilisant pas 50 étudiants en L3, mais ne se considère pas en licence à faibles effectifs au regard d'autres parcours de licences qui totalisent une quinzaine d'étudiants en cours. Qu'est-ce donc qu'une licence à faibles effectifs ? Elle ne veut pas voir apparaître la définition donnée dans le PAP à savoir « qu'une mention de licence est qualifiée à faible effectif lorsqu'il y a moins de 50 inscrits dans la mention ». Même si cette définition est officielle, il faut que les regroupements des mentions soient cohérents dans les UFR, ce qui n'est pas le cas.

François BELLEGO fait remarquer le côté artificiel des indicateurs. Certaines composantes ont peut être plus anticipé sur la manière de répondre aux indicateurs. Cela dit, la question des bacs professionnels est une question grave. Tous les ans, il constate dans sa composante une arrivée de bacs professionnels de plus en plus importante. Le taux de réussite de ces bacs professionnels est de 0%. C'est difficile à vivre pour eux, mais également pour les autres premières années qui voient leurs camarades issus des bacs professionnels démotivés dès les premières semaines. Il faut trouver des solutions pour ce type de public.

Il rappelle qu'à l'UBS existe le C.O.C. (Cycle d'orientation et de consolidation) qui permet des réorientations des étudiants. Pour ce public que sont les bacs professionnels, il faudrait prévoir un COC anticipé auquel serait affecté des moyens, pour permettre à ce type de public de réussir dans l'enseignement supérieur. Si l'on proposait des solutions expérimentales, cela pourrait être bien perçu du Rectorat ou du Ministère. Cela pourrait être envisagé dès la rentrée prochaine, quitte à faire des sacrifices ailleurs pour dégager des moyens.

Jean PEETERS est d'accord pour qu'une réflexion soit menée sur ce sujet pour la rentrée prochaine, dans le cadre du budget.

Le conseil d'administration approuve le plan annuel de performance 2013, avec les modifications proposées.

(délibération n° 06-2013)

Virginie DUPONT donne ensuite la parole à l'agent comptable pour présenter les admissions en non-valeur.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur d'un montant total de 800€.

(délibération n° 07-2013)

3 –Projet de formation

Virginie DUPONT rappelle les trois projets présentés lors de la dernière séance sur les parcours d'excellence et pour lesquels il n'y avait pas eu vote du conseil d'administration. Elle donne la parole à Frédéric BEDEL pour une présentation rapide du projet retravaillé.

Frédéric BEDEL précise que le projet n'a pas été retravaillé dans son contenu mais dans sa présentation. Et il s'agit d'un seul projet : Un parcours d'excellence associé à la Licence PSI. Effectivement il a été présenté avec trois options, mais l'idée est bien de proposer une UE complémentaire aux étudiants inscrits en licence PSI en fonction de leur objectif et de leurs compétences.

L'étudiant suivra donc sept UE (Unités d'Enseignement) :

- Les UE numérotées de 1 à 5,
- l'UECG (unité complémentaire de culture générale),
- et une 7^{ème} UE dite complémentaire soit parmi celles proposées à l'UFR, soit une de celles dénommées UEEX1, UE EX2.

Virginie DUPONT demande une précision quant aux UE. Les UE 1 2 3 4 5 sont bien les mêmes ? C'est à dire que les étudiants sont bien ensemble sur soit 3 UE obligatoires communes, et le reste est choisi parmi des unités de parcours. Elle voudrait savoir si tous ne vont pas se distribuer dans des unités différentes, qu'on ne démultiplie pas les groupes de TD pour assurer la formation. Au lieu de numéros, elle aurait préféré voir les noms des UE.

Frédéric BEDEL répond qu'il n'y aura pas de création de groupes spécifiques pour ce parcours d'excellence. Les étudiants font leurs choix d'UE et s'insèrent par ailleurs dans les UE ouvertes à l'UFR.

Stéphane RUELLAN fait part de son inquiétude quant à la ressource relativement faible. Cette formation va s'adresser à une population de bacs technologiques sur lesquels émerge l'IUT, et il craint un effet de vases communicants.

Il revient également sur le projet de CPGE, projet dit suspendu or il est toujours annoncé dans ce parcours commun.

Frédéric BEDEL répond que l'information sur la CPGE lui a été donnée très récemment et donc le document présenté ne pouvait intégrer une réalité qu'il ne connaissait pas. De plus, on ne parle pas ici d'une ouverture mais seulement d'une possibilité. Sans financement, rien ne se passe. Avec un label national qui s'appelle « parcours d'excellence », on essaie de tout mettre en œuvre pour les étudiants qui veulent le suivre.

Sylvain DIAMANT fait remarquer qu'il lui semble plus important de renforcer les moyens pour endiguer l'échec que de soutenir cette politique d'excellence.

Le Président répond qu'il s'agit plutôt d'un terme vendeur pour l'extérieur. L'université doit s'intéresser à tous les types d'étudiants, et aussi aux très bons étudiants qui, malheureusement, n'y viennent pas. Il faut imaginer différents dispositifs pour permettre à tous types d'étudiants de réussir à l'Université. Ce qui le navre bien souvent, c'est le regard négatif qu'ont les parents, les étudiants, les enseignants du secondaire, sur le monde universitaire. Afficher ce type de formations permet de redorer le blason de l'Université.

François BELLEGO indique qu'il faut distinguer ce qui est de l'ordre du débat sémantique et de l'ordre du marketing. En terme de marketing, on peut afficher de l'excellence. Sur la partie sémantique, le terme « excellence » peut être désobligeant pour les autres étudiants. Ce qu'il voit dans la CPGE ouverte à l'UFR DSEG n'est pas de l'excellence mais de la réussite. Le taux de réussite est très élevé pour une licence et c'est de la promotion parce qu'on a des étudiants, qui n'auraient

jamais pensé à aller dans certaines écoles ou dans des formations universitaires prestigieuses, qui découvrent ces nouvelles perspectives en étant dans cette formation.

Lors des recrutements en début d'année, certains étudiants s'inscrivent dans les licences classiques et refusent une proposition d'inscription en CPGE en expliquant clairement que cette filière demande trop de travail. Il faut donc travailler à les convaincre qu'avec ce type d'encadrement ils ont une réussite quasi garantie et qu'ils vont découvrir des possibilités de poursuites d'études exceptionnelles au regard de ce qu'ils imaginaient auparavant. C'est un vrai travail de service public auprès des jeunes qui choisissent de venir dans notre université.

A la demande de Virginie DUPONT, François BELLEGO précise qu'à la création de cette classe préparatoire, le ministère avait pour objectif de permettre à des bacs technologiques d'accéder avec succès à l'Université, pour préparer leur intégration dans les écoles de commerce, puis de poursuivre dans des filières sélectives.

La consigne était de s'interdire tout recrutement de bacs scientifiques. Malheureusement, trop peu de bacs STG demandent à suivre cette formation. Les effectifs sont complétés avec des bacs ES, et le taux de réussite en première année est de 100%. Alors que ce type d'étudiants inscrits en 1^{ère} année de Licence sèche à un taux de réussite de 20%.

Aux prix des efforts réalisés - L'État a fourni deux postes entre Vannes et Lorient et des heures assurées par les lycées - les taux de réussite à la licence sont exceptionnels.

La formation répond donc bien à la demande d'amélioration de la réussite en licence. La limite est bien sûr financière mais elle est aussi dans la difficulté de convaincre les lycéens qu'ils sont capables de réussir dans ces filières. Au dernier moment, ils choisissent la filière BTS parce qu'ils ont peur de l'échec.

C'est donc un travail de fond qu'il faut réaliser. Les taux de réussite commencent à être connus dans les lycées. Ce type d'expérimentation doit pouvoir se prolonger dans la durée.

Jérémy CLERO revient sur l'option PPEI et s'interroge sur ce qui pourrait amener les étudiants à choisir cette option.

Jean-Luc PHILIPPE répond que l'UBS offre une école d'ingénieurs avec une formation sur 5 ans, formations qui existent très peu dans le domaine public. Cette école accueille 40% de boursiers. C'est donc une réelle chance d'attirer les post-bacs dans une formation en 5 ans menant à un titre d'ingénieur. Cette formation n'attirera pas les étudiants intéressés par une formation d'abord technologique qui s'orientent dans un IUT- HSE, mais plutôt des étudiants qui n'ont pas forcément le goût de la technologie, qui ne viendraient pas à l'UBS pour une question de mauvaise image de l'université en général et qui se dirigeaient essentiellement vers les écoles privées.

C'est un outil qui doit pouvoir nous mettre en concurrence avec le secteur privé, avec une formation au moins aussi bonne et moins chère.

Matthieu JAN s'interroge sur la raison qui pousserait un étudiant à suivre cette formation PPEI alors qu'il peut se préparer à côté à tous les autres concours d'écoles d'ingénieurs.

Jean-Luc PHILIPPE revient sur la CPGE, qui n'ouvrira pas pour le moment. Elle avait pour objectif d'attirer les étudiants bacheliers technologiques qui vont ensuite passer des concours pour intégrer les grandes écoles. Au niveau du PPEI, il s'agit d'attirer les étudiants scientifiques qui vont rentrer dans un cycle de 5 années pour obtenir un titre d'ingénieur, même si, au bout de deux ans, ils ont la possibilité d'aller vers d'autres écoles d'ingénieurs, notamment celles du réseau POLITECH.

L'idée est donc de mettre en place ce qui se fait un peu massivement dans les universités, soit un parcours PPEI avec un concours GEPIPOLITECH à la clé. Mais on ne vise pas les mêmes étudiants en termes de débouchés : les étudiants de classe prépa doivent quitter l'université puisqu'ils sont sensés passer des concours, là, ils restent sur 5 années à l'université.

Cette formation a été évoquée sous réserve au salon de Rennes et a semble-t-il été bien entendue à la fois par les bacheliers et encore plus par les parents.

Le président demande si à terme, l'école d'ingénieurs a l'intention d'intégrer le réseau POLITECH.

Jean-Luc PHILIPPE répond que c'est difficile. Il faudrait une fusion entre les 4 écoles bretonnes pour créer une école polytechnique.

À la question de Jérémy CLERO sur la différence entre la CMI et le cursus actuel, Frédéric BEDEL répond que l'on propose une UE supplémentaire par semestre pour acquérir d'autres compétences et un label en plus de son diplôme.

Karine RÉHEL se pose la question de savoir si, d'un point de vue politique, il est judicieux d'afficher une école d'ingénieurs en 5 ans et un master d'ingénierie en 5 ans. L'UBS en a-t-elle les moyens ?

Frédéric BEDEL répond que dans les deux cas il s'agit d'obtenir un titre d'ingénieur en 5 ans, d'un côté au sein d'une école d'ingénieur et de l'autre au sein de la faculté. Maintenant il ne s'agit pas des mêmes champs disciplinaires, et par ailleurs les étudiants viennent aussi regarder les cursus et les conditions d'études dans un établissement et pas seulement une discipline qui sera le point fort dans leur cursus.

Jean-Luc PHILIPPE ajoute qu'en qualité de directeur d'une école d'ingénieurs qu'il n'est pas favorable au développement d'une offre de master d'ingénierie dans les universités. Le Président a souhaité que ces deux projets existent, et pour lui le débat est clos.

Gilles LHUILIER demande à connaître, sur les 10 dernières années, combien de formations ont été créées et combien ont été fermées. Les objectifs des universités sont de plus en plus divers en matière de recherche, de bacs pro., avec des moyens de plus en plus réduits. Il y a donc des arbitrages à faire (coûts, soustraction d'étudiants par rapport à une autre formation), et une réflexion à mener pour savoir jusqu'où aller dans les créations.

Frédéric BEDEL répond qu'il ne s'agit pas d'une formation mais d'un cours en plus.

Virginie DUPONT ajoute que c'est une lisibilité de parcours qui s'appuie sur une Licence existante.

Gilles LHUILIER indique que les coûts sont là tout de même, en moyens humains.

Le Président souligne qu'un gros travail a été fait pour arriver à une plateforme commune. Il note également que l'on n'est pas sur les mêmes métiers. Il pense que le parcours peut attirer des étudiants ne voulant pas intégrer une classe préparatoire. Il a cependant une inquiétude quant aux flux. La démographie augmente en Bretagne, le nombre d'étudiants aussi par conséquent. Le contexte est par ailleurs humainement difficile (trop d'heures complémentaires) et on est dans une période où il faut faire des économies. L'Université prend donc un risque qui aura certainement un impact sur les autres formations.

Le débat se poursuit entre les membres du CA sur l'intérêt d'avoir ces deux projets en ingénierie sur 5 ans, les coûts entraînés.

Le Président propose de trancher à cette séance sur ce projet de formation par un vote.

Le conseil d'administration approuve la proposition de l'UFR SSI de parcours d'excellence adossé à la licence mention « sciences pour l'ingénieur » (SPI).

(délibération n°08-2013).

4 – Ressources humaines

4.1 – Campagne de recrutements 2013

Virginie DUPONT reprend le document présenté aux membres du conseil d'administration (cf annexe).

Françoise PERESSE estime ne pas avoir suffisamment d'informations pour juger de la pertinence des sections CNU et des demandes de postes en général. Elle demande donc à ce que cela soit acté afin d'avoir des données complémentaires pour la prochaine campagne.

A l'interrogation de Vincent PICANDET, Virginie DUPONT explique que les postes grisés correspondent aux postes pour lesquels il y a eu un changement par rapport au tableau précédent.

Frédéric BEDEL dit que l'on peut toujours évoquer les taux de couverture par discipline, cependant le CA devra s'interroger sur les décisions qu'il a à prendre face à des composantes qui elles aussi ont réfléchi, ont fait des choix. Un point sur lequel le CA a un rôle à jouer, c'est sur l'interface entre les composantes.

Le conseil d'administration approuve la campagne de recrutements 2013.
(délibération n°09-2013).

4.2 – Modalités de conversion de la PES en décharge

Virginie DUPONT rappelle la demande faite de convertir la PES en décharge. Le conseil scientifique et le conseil des études et de la vie universitaire ont voté sur cette proposition qui autorise la conversion de la PES en décharge dans la limite de 64 heures. Si les collègues ne souhaitent pas la prendre en décharge, le plafond d'heures complémentaires autorisé est de 50 heures.

Le versement de la PES s'effectuera en une seule fois dans le cadre de la conversion, sinon il s'effectue mensuellement. La délibération a valeur permanente et s'applique à tous les nouveaux attributaires à compter du 1^{er} octobre 2012.

Le choix du versement sous forme de prime ou de conversion en décharge de service vaut pour toute la période d'attribution de la PES, soit 4 ans.

La délibération annule les délibérations n° 2010-098 et n° 2010-099 du conseil d'administration restreint du 23 septembre 2010.

Gilles LHUILLER fait remarquer que l'on revient à ce que dit la loi. Dans le statut d'enseignant-chercheur plus les règles sont souples, mieux c'est. De plus, le métier a considérablement changé et il faut donc en tenir compte.

Morgan GUYVARCH s'interroge sur la différence avec la modulation de service. L'excellence scientifique fait que les enseignants vont être moins devant les étudiants

Le Président répond que les PRP peuvent se prendre également comme cela, et qu'il trouvait gênant qu'une seule prime ne puisse être prise en décharge.

Le conseil d'administration approuve le projet de délibération présenté.
(délibération n°10-2013).

4.3 – Responsabilités ouvrant droit à rémunération

Virginie DUPONT présente le tableau des responsabilités ouvrant droit à rémunération au titre du référentiel des enseignants chercheurs et des Primes de responsabilités pédagogiques pour les PRAG et PRCE concernant le CFA (cf. annexe).

Gérard RIO estime que le travail est difficile à évaluer.

Virginie DUPONT indique qu'un travail est à faire sur le référentiel des activités, avec toutes les composantes.

Stéphane RUELLAN précise que les sections d'apprentissage réclament un travail d'accompagnement et que les heures sont refacturées ensuite au CFA. Ces alternances sont lourdes à gérer.

La question est de savoir ce qu'il y a comme missions derrière chacune de ces primes indique Virginie DUPONT.

Le conseil d'administration approuve les primes de responsabilités pédagogiques du CFA pour 2012/2013.

(délibération n°11-2013).

5 – QUESTIONS DIVERSES :

La commission des finances

Virginie DUPONT donne la liste des membres du conseil d'administration volontaires pour participer à la commission des finances :

- Guy GOGNIAT
- Patrice KERMORVANT
- Eric LIMOUSIN
- Evelyne GOUBERT
- Christine QUERO-RIO

et indique que ces personnes vont recevoir prochainement une invitation pour une première réunion qui devrait se tenir à la fin du mois de janvier.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 18h00.

A Vannes, le 22 avril 2013,

Le Président,

Jean PEETERS

